

16 bis boulevard des Rochers
35500 VITRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le 25 octobre 2021, le Bureau communautaire, légalement convoqué en date du 18 octobre 2021, s'est réuni en séance à Châtillon-en-Vendelais, sous la présidence d'Isabelle LE CALLENNEC, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 48
Présents : 30
Votants (dont 2 pouvoirs) : 32

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHÉMY - CORNILLE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Anne-Marie MORLIER - MOULINS, Yves COLAS - MOUTIERS, Nelly MAREC - PRINCE, Christophe FESSELIÈRE - ST AUBIN DES LANDES, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Isabelle LE CALLENNEC - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Elisabeth DELAHAYE – BRIELLES (a quitté la séance à 19 h 30)
Bernard RENO – DOMAGNE (a quitté la séance à 19 h 30)
Jean-Luc VEILLE (a quitté la séance à 19 h 30)

Ont donné pouvoir :

Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Bruno GATEL, Alexandra LEMERCIER donne pouvoir à Isabelle LE CALLENNEC,

Etaient absents :

Nathalie CLOUET, Elisabeth DELAHAYE, Bernard RENO, Marie-Christine MORICE, Ludovic LE SQUER, Jean-Luc VEILLE, Sandrine CLEMENT, Thérèse MOUSSU, Christian STEPHAN, Louis MENAGER, Gilbert GERARD, Frédéric MARTIN, Guy FERRE, Yves GUERIN, Elisabeth BRUN, Michel SAUVAGE,

Considérant que le quorum est atteint, Mme Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté déclare la séance ouverte.

AFFAIRES FONCIÈRES

DB 2021_033 : Abrogation de la décision du Bureau communautaire n°2017_060 du 26 juin 2017, validant les termes de la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier « Château Marie », à Vitré Communauté, à titre gracieux, jusqu'à signature de l'acte de vente de cet ensemble immobilier à son profit

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 août 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la décision du Bureau communautaire n°2017_060 du 26 juin 2017, validant les termes de la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier « Château Marie », à Vitré Communauté, à titre gracieux, jusqu'à signature de l'acte de vente de cet ensemble immobilier à son profit ;

Considérant le projet d'acquisition et de rénovation de Château-Marie porté par Vitré Communauté ;

Il vous est proposé :

- d'abroger la décision du bureau n°2017_060 du 26 juin 2017, validant les termes de la convention de mise à disposition par la ville de Vitré de l'ensemble immobilier « Château-Marie », à Vitré Communauté, à titre gracieux, jusqu'à signature de l'acte de vente de cet ensemble immobilier à son profit ;

- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

Les membres du Bureau communautaire émettent un avis favorable, à l'unanimité.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20 h.

Fait à Vitré
Le 26 octobre 2021

La Présidente de Vitré Communauté
Isabelle LE GALLENNEC

